

Que la politique de la *Standard Oil Company* a été une politique de monopole, et que cette compagnie a fait tout en son pouvoir pour détruire à tout prix la concurrence. Dans les Etats-Unis, cette compagnie a des wagons-réservoirs, non seulement pour vendre le pétrole dans les villes et les villages, mais aussi dans les districts ruraux, aux détaillants et aux consommateurs, dans le but de ruiner la concurrence et détourner ainsi le commerce de ces voies légitimes.

Le but de cette compagnie n'est pas de diminuer le coût du pétrole pour le consommateur, mais bien de vendre cet article plus cher partout où elle a réussi à détruire la concurrence. C'est ce à quoi elle a réussi, grâce à son capital considérable et à l'établissement de magasins à certains endroits choisis, et aussi, en vendant au-dessous du prix de revient jusqu'à ce qu'elle ait réussi à obtenir le contrôle du commerce, pour vendre alors au plus haut prix possible.

Vos pétitionnaires demandent donc instamment et respectueusement le renvoi de ce bill, dont l'adoption aurait pour résultat de donner un monopole à une compagnie étrangère, au détriment des commerçants locaux.

Turnbull et Cie : S. S. DeForest ; Hall et Fairweather ; W. Frank Hatheway ; Geo. S. DeForest et Fils ; H. W. Northrup et Cie ; Geo. L. Barbour ; Gilbert Bent et Fils ; Thomas Gorman ; C. W. Bostwick et Cie ; Puddington et Merritt ; M. et H. Gallagher ; J. A. Armstrong et Frères ; McPherson, Frères ; W. H. Thorne et Cie ; F. W. Wisdom ; P. Nase et Fils ; J. Horncastle et Cie ; B. Vanwart ; Robt. Jones ; T. B. Barker et Fils ; F. Beverly.

Voilà l'opinion des commerçants, et c'est une bonne réponse aux observations de l'honorable député de Richmond, et de l'honorable député d'Yarmouth en faveur de l'importation du pétrole en steamers-réservoirs.

M. LAURIER : D'après le premier discours de l'honorable député, j'ai cru comprendre qu'il était opposé à l'amendement de l'honorable député d'Yarmouth ; mais je vois maintenant qu'il est opposé au bill.

M. CHESLEY : Non ; je ne dis ces choses que pour faire voir le sentiment des provinces maritimes.

M. LAURIER : L'honorable député est-il pour ou contre le bill ?

M. CHESLEY : Je suis opposé à l'importation du pétrole par steamers-réservoirs ou par vaisseaux-réservoirs.

M. LAURIER : L'argumentation de l'honorable député, appuyée par les lettres qu'il a citées, ne s'applique pas seulement à l'amendement de l'honorable député d'Yarmouth, mais au bill. Si son argumentation veut dire quelque chose, c'est ceci : qu'il ne devrait pas y avoir d'importation par steamers-réservoirs.

M. CHESLEY : Je crois qu'il s'agit du bill actuellement soumis à la chambre, et non d'un projet imaginaire.

M. LAURIER : Aujourd'hui, le pétrole est importé en wagons-réservoirs.

M. CHESLEY : Il peut être transporté ainsi des Etats-Unis et du Canada.

M. MONCRIEFF : On a, en outre, reçu une longue pétition de l'île du Prince-Edouard, signée par les expéditeurs et les commerçants de cette province. Inutile de la lire ; mais je dois dire que les signataires sont des gens très intéressés dans le commerce d'expédition. Il y a deux raisons pour adopter le bill tel qu'il est : la première, c'est que les consommateurs des provinces maritimes le veulent ainsi.

M. MULOCK : Pas les consommateurs.

M. CHESLEY.

M. MONCRIEFF : Oui ; et je dois dire que non seulement les propriétaires de navires, mais aussi les consommateurs, ne se trouveront pas plus mal de l'adoption de ce bill. La seule objection soumise à la chambre par un corps commercial, est celle de la *Standard Oil Company*. Je vais citer un extrait d'un journal américain, représentant l'industrie des peintures et des huiles, industrie qui, aux Etats-Unis, est en opposition à la *Standard Oil Company*.

On a prétendu que la législation projetée aurait pour effet de livrer le commerce à la *Standard Oil Company*. Encourager cette industrie eût été réveiller le chat endormi, car, chaque fois que cette compagnie a pris pied quelque part aux Etats-Unis, il en est résulté une augmentation des prix. Je vais maintenant citer ce journal américain, dont les observations appuient les idées émises dans la pétition lue par l'honorable député de Saint-Jean (M. Chesley) :

Nous reconnaissons l'avantage qui résulterait pour ce pays de pouvoir exporter en franchise au Canada, le pétrole cru et raffiné, ou tous autres produits du sol et de la main-d'œuvre. Ainsi donc la *Revue* fera une œuvre patriotique en appuyant l'abolition, par le Canada, du droit que la *Standard* veut abolir. Mais dans le cas actuel, il y a une forte objection, que le public ne voit pas. Si le commerce indépendant de pétrole, ici, était aussi puissant que la *Standard* et recevait sa quote-part de bénéfices, il en serait bien autrement, et la chose serait avantageuse au pays ; mais dans les circonstances l'admission en franchise, au Canada, ne ferait que bénéficier à une compagnie dont l'existence est une menace pour la prospérité de notre pays, une organisation qui viole impunément nos lois, qui foule aux pieds les droits de nos concitoyens, conduit à la ruine tout concurrent honnête d'une compagnie anti-américaine.

On prétend que le pétrole raffiné de ces Etats est préféré à l'article canadien, et est acheté par les Canadiens de préférence même au coût de 10 centins par gallon plus cher que le produit national.

S'il en est ainsi, pourquoi le Canada diminuerait-il son revenu en faveur d'une compagnie étrangère, qui profiterait de la circonstance pour ruiner la concurrence canadienne, avec la perspective de prix plus élevés pour le consommateur ?

Ces déclarations sont appuyées par un des journaux du commerce de Chicago. Je prétends que ce bill doit être adopté, parce que les provinces maritimes ne veulent pas des navires-réservoirs, pour la raison qu'un navire de la *Standard Oil Co.* pourrait desservir tout le district en un seul voyage, et l'industrie des chargements de retour, des Etats-Unis, serait absolument détruite, tandis qu'à présent, si l'on transporte 50,000 à 60,000 barils, nos vaisseaux côtiers obtiennent des chargements de retour. En second lieu, je suis en faveur du bill, parce que, autrement, nous aiderons la *Standard Oil Co.* à s'emparer de notre marché, et ce serait lui donner le contrôle du commerce canadien, et lui fournir l'occasion d'élever les prix pour les consommateurs, au grand désavantage de ces derniers.

M. FLINT : Je désire faire quelques observations, en réponse à l'honorable député de Saint-Jean (M. Chesley). La pétition et les noms cités n'ont qu'une valeur relative. Quel que soit le degré de responsabilité des signataires, leurs noms n'ont de valeur qu'en proportion de la force des arguments qu'ils présentent.

Autant que je connais ces messieurs, ils sont de vrais représentants des intérêts du commerce de pétrole. L'argumentation soumise est d'abord contre la *Standard Oil Co.*, des Etats-Unis, dont je ne connais rien autre chose, que ce qui est connu du public en général.

Les pétitions que l'on a lues en chambre, ne sont pas des pétitions préparées en vue de ce bill, mais